

QUAI SALAM



ÉTÉ 2026

*Soutenons ,
Aidons ,
Luttons ,
Agissons
Pour les
Migrants !
Et les pays
En difficulté*



Commémoration après décès, le 11 avril 2026 à Equihen.

ÉDITORIAL

Je croyais que nous avions touché le fond, je me trompais, il n'y a pas de fond, pas pour ceux qui ont décidé de transformer notre institution en machine à broyer des être humains.

(...)

Beaucoup se réclament de la chrétienté.

La tradition judéo chrétienne dont vous prétendez que notre civilisation est originaire est issue d'une seule expérience fondatrice, celle d'un peuple de réfugiés, d'esclaves en fuite, de déplacés qui traversent le désert pour survivre.

Que feriez-vous de lui aux frontières de l'Union Européenne ? Vous le renvoyez en Lybie ?

Ce texte de loi infâme, dénoncé par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et seize rapporteurs spéciaux des Nations Unies, va enfermer des enfants, avec leur famille, pour les expédier dans des pays qu'ils ne connaissent pas.

Ce que nous savons de la Lybie et de la Tunisie, nous le savons parce que des ONG ont recueilli les témoignages de survivants qui tremblaient en parlant.

Des femmes violées par des agents en uniforme dans les centres de détention.

Des hommes battus à mort, torturés, vendus sur les marchés aux esclaves en 2024.

Des enfants séparés de tout adulte protecteur, livrés à des milices armées que nous nous traitons pour faire à notre place ce que nous n'osons pas faire nous-mêmes.

Nous savons tout cela et nous votons quand-même pour les y envoyer.

Ce n'est plus de la négligence, ce n'est plus de l'indifférence, c'est un choix, c'est une politique assumée, de la souffrance organisée. C'est décider en connaissance de cause que certaines vies ne valent pas la peine d'être protégées.

(...)

Et comme si cela ne suffisait pas, ce texte normalise les rafles. Les forces de l'ordre pourront désormais perquisitionner les domiciles, les hôpitaux, les écoles, les églises, les locaux des associations. Partout où des êtres humains cherchent refuge, ils auront le droit d'enfoncer les portes.

Alors, permettez-moi de dire ce que l'Histoire nous impose de reconnaître, même quand ça fait mal : La France a déjà fait ça. Les 16 et 17 juillet 1942.

Ce n'est pas la police allemande qui a arrêté 13 000 personnes dont 4 000 enfants, c'est la police française, des fonctionnaires français. Je ne fais pas cette comparaison pour choquer. Je la fais parce que c'est la vérité et parce que la première condition pour ne pas recommencer, c'est de regarder ce qu'on a déjà fait.

(...)

Damien Carême, extrait de sa page Facebook, 21 mai 2026 (le texte entier de cette déclaration est disponible sur cette page).

A propos du « règlement retour », adopté le 9 mars 2026 par le parlement Européen.

« Ce règlement permet d'envoyer « dans un pays tiers, où ils pourront être détenus jusqu'à 24 mois ; cette décision de retour pourra être prise par les autorités nationales compétentes, à l'égard de tout ressortissant d'un pays tiers en séjour irrégulier dans un Etat membre, et doit imposer l'obligation de quitter le territoire de l'Etat membre en question. » Communiqué de presse du 9 mars 2026.

Site du Parlement européen (www.europarl.europa.eu)

Vous pouvez aussi lire l'article du « Monde » du 9 mars 2026, à ce sujet, par Philippe Jacqué, sur notre site internet, à la date du 23 mars 2026, dans la rubrique « On a lu, on a vu ».

OÙ EN SOMMES-NOUS, NOUS TOUS, EXILÉS ET BÉNÉVOLES ?

Des passages plus difficiles, des gens du coup plus nombreux sur les camps, c'est difficile pour eux surtout, pour nous aussi.

Au moins il y a moins de morts...

Moins, c'est quand même 16 depuis le dernier « Quai Salam », donc depuis la mi-novembre 2025.

Mais, un an avant, entre la mi-novembre 2024 et fin mai 2025, c'était 29 décès.

SEIZE MORTS...

- au cours de tentatives de traversées : un le 26 novembre, un mort et un disparu le 1er avril, quatre le 9 avril, deux dans la nuit du 2 au 3 mai.
- deux sur la route, au cours de tentatives de passages en camion : le 27 janvier et le 29 mai.
- deux au cours de rixes à l'arme blanche : le 21 avril et le 2 mai.
- trois décès brutaux, des malaises : un dans la rue à Calais le 31 décembre, deux sur le camp de Loon-Plage, le 15 février et le 9 mars.

Bien sûr, pour les trois derniers, c'est ce qu'on appelle une « mort naturelle », mais on ne nous fera pas croire que ces malaises sont sans rapport avec les conditions de survie sur les camps. Il s'agit bien de trois « morts de la frontière » de plus...

D'ailleurs, j'ai malheureusement oublié qui a dit, en parlant des morts dans les naufrages, qu'ils ne meurent pas de noyade, mais d'épuisement... L'un n'empêche pas l'autre, mais s'ils n'avaient pas été épuisés par le stress permanent, par les journées d'attente dans les dunes, par la précarité horrible de la vie sur les camps, ils auraient mieux tenu le coup une fois dans l'eau...

Les commémorations continuent, le lendemain de l'annonce de chaque décès, en même temps à Calais et à Dunkerque, autour de la banderole qui énumère les plus de 500 noms des morts de la frontière depuis le début du 21^e siècle...

Le 11 avril, il y a eu une cérémonie supplémentaire à Equihen, sur le lieu du décès des quatre noyés du 9 avril.



LES PASSAGES AU ROYAUME-UNI SONT MOINS NOMBREUX :

Ceux qui arrivent par les canots gonflables sont comptabilisés jour après jour par le Home-Office. Depuis le dernier « Quai Salam » (du 15 novembre au 31 mai), il y a eu 10 623 passages comptés par le Home Office sur 178 canots : entre 59 et 60 personnes en moyenne par embarcation.

Sur la même période un an avant il y en avait eu 18 724 sur 338 canots : entre 55 et 56 par embarcation. Le nombre de canots qui traversent diminue mais le nombre de personnes embarquées sur chacun augmente inexorablement ...

Les canots sont saisis sur la route, dans les dunes, crevés...

La police intervient plus violemment, beaucoup moins sur les plages mais aux arrêts de bus et dans les gares, et les exilés s'égaillent comme une volée de moineaux, tant ils craignent un contrôle de papiers qui les fera arrêter et enfermer en Centre de Rétention.

Arrestations en mer :

Depuis la proposition lancée par M. Retailleau le 27 février 2025, lors d'une rencontre franco-britannique, de faire arrêter les bateaux de migrants dans la bande des 300 mètres, on en est à la troisième expérience ce cette sorte (le 13 juin 2025, le 17 janvier et le 3 mars 2026.)

Rien ne nous semble plus dangereux que ces interceptions, dans une zone où on sait très bien que le fond de la mer n'est pas en pente douce, régulière, mais une succession de bancs de sable et de « bâches » (c'est-à-dire de creux). Celui qui a pied pour attendre un taxi boat, ou parce qu'il n'a pas réussi à y embarquer, ne se rend pas compte qu'il est piégé, à marée montante, incapable de retourner sur la plage si ce n'est en nageant.

Un homme en est mort à Hardelot le 30 octobre 2024. Le nombre de touristes qui s'y font piéger chaque année est impressionnant !

En toute discrétion, toujours, certains réussissent à faire la traversée à bord de camions... On l'apprend au hasard de confidences de proches qui ont reçu des appels, ou bien on ne le sait pas...

L'ACCORD SIGNÉ EN JUILLET, DIT « 1 IN 1 OUT ».

Dans le numéro de décembre de ce « Quai Salam », nous avons présenté cet accord signé le 10 juillet : autant de personnes arrivées en small boat renvoyées en France, que de personnes admises légalement au Royaume-Uni.

Un recours avait été déposé le 10 octobre par seize associations dont Salam.

L'audience au Conseil d'État a eu lieu le 10 décembre. Elle a été précédée d'échanges nombreux entre juristes, très techniques, incompréhensibles pour la plupart d'entre nous.

Le Conseil d'État rejette notre requête... La décision nous a été communiquée le 30 décembre.

Nous, associations non subventionnées par l'État, avons rencontré, à sa demande, le lundi 18 mai, une représentante de l'ambassade du Royaume-Uni à Paris.

Elle avait participé le matin à la distribution du petit déjeuner avec l'équipe de Salam.

Le monsieur, qui l'accompagnait, s'est peu exprimé mais a au moins pris la parole pour s'étonner de notre hostilité à l'accord « 1 in 1 out » qui ouvre pourtant, selon lui, la première voie légale d'entrée au Royaume-Uni.

Mais comment accepter cet accord qui déjà fonctionne de façon complètement occulte :

* Ce représentant de l'ambassade n'avait pas de chiffres à nous donner : juste une approximation (environ 650 entrées et sorties : des chiffres publiés une fois par an !!! alors que le chiffre des arrivées en small boats est rendu public toutes les 24 heures.)

Nous avons ensuite trouvé des chiffres dans la presse (communiqués par le journal « The Guardian » du 23 mai 2026 – mais toujours rien sur le site du Home Office) : 605 personnes renvoyées vers la France, et 581 acceptées au Royaume-Uni.

Mais ce sont les chiffres que le même journal avait déjà donnés le 28 avril !

Nous rappelons qu'il était annoncé au moment de l'accord en juillet 2025 un « échange » de 50 personnes par semaine. On est loin du compte ! Et finalement ce qui est prévu est que le solde de cet accord, quel que soit le nombre de personnes concernées, revienne à ZÉRO !



*L'arbitraire le plus total semble bien régner : le jeune Soudanais amené à cette rencontre par des bénévoles de « la Margelle » nous a raconté comment il avait été arrêté sans aucune justification, avec neuf autres, parmi un groupe de 70 qui descendaient d'un small boat à l'arrivée à Douvres. Comment ils avaient été enfermés trois mois dans un Centre de Rétention, où tout leur a été confisqué sauf leurs vêtements (téléphone et argent aussi) tandis que les autres étaient mis à l'hôtel. Comment ils ont finalement été ramenés en France alors qu'ils avaient demandé la protection au Royaume-Uni avec l'aide d'un avocat.

Les associatifs présents ont décrit le parcours du combattant de ceux qui tentent de se faire admettre légalement au Royaume-Uni par le biais de cet accord :

Il faut présenter un document d'identité avec photo (en plus du fait que certains pays ne délivrent pas de documents avec photo, beaucoup ont perdu ou se sont fait voler leurs affaires personnelles en route, d'autres se les sont fait confisquer par la police en France et ne parviennent pas à les récupérer...)

Les demandeurs doivent se trouver en France, et ne pas en bouger. Mais nous constatons nous-mêmes qu'il arrive sur notre bande littorale que nos téléphones bornent au Royaume-Uni. Ce qui est un gag pour le citoyen français est dramatique pour celui qui tente un dossier d'accès dans le cadre de « 1 in 1 out ».

LES EXILÉS SONT D'AUTANT PLUS NOMBREUX SUR NOS CAMPS QUE LES PASSAGES SONT PLUS DIFFICILES...

Nous n'avons bien sûr aucun moyen de compter les présents, mais nous mesurons l'augmentation (ou la diminution) de la population d'après le nombre de repas que nous distribuons (nous comptons les gobelets de thé ou de café donnés au petit déjeuner à Calais sept jours sur sept, nous comptons les cuillères du repas chaud de midi donné quatre jours par semaine du côté de Dunkerque).

Voici les chiffres sur les trois dernières années :

	CALAIS 2024	CALAIS 2025	CALAIS 2026	DUNKERQUE 2024	DUNKERQUE 2025	DUNKERQUE 2026
janvier	563	423	561	291	237	509
février	667	538	562 hors Ramadan	278	347	448
mars	ramadan	ramadan	721 hors Ramadan	223	462	445
avril	659	506	1011	330	555	739
mai	435	688	930	230	689	732
juin	310	843		240	790	
juillet	431	803		313	758	
août	544	887		445	790	
septembre	536	680		489	764	
octobre	835	725		458	676	
novembre	627	903		351	767	
décembre	706	784		394	572	

Deux fois dans le mois de novembre, notre équipe de Dunkerque n'a pas réussi à faire une file de distribution mais a été submergée par la foule des affamés. Les deux fois le lieu de repli qui nous était toléré, sur le parking du bus de l'AFEJi, nous a permis de ne pas repartir avec notre repas tout prêt...

UNE VICTOIRE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE.

Une requête en référé liberté sur les conditions de vie dans le camp de Dunkerque a été déposée le 18 novembre 2025.

Nous avons appris le lendemain qu'elle serait jugée en formation collégiale par trois juges, et qu'ils allaient venir sur place vendredi 21 novembre à 9h30. Ce sont des signes qu'au moins nos demandes ont été prises au sérieux.

À l'audience (qui a duré deux heures et demie), nos avocats ont bien mis en lumière le besoin de dignité pour toutes ces personnes qui dorment - et vivent - dehors, dignité à laquelle ils ont droit « indépendamment de l'occupation sans droit ni titre ».

Nous avons gagné au Tribunal Administratif, le 4 décembre, des améliorations jamais atteintes auparavant sur les conditions de vie des exilés du secteur de Dunkerque.

Les autorités condamnées ont joué le jeu.

- Accès à l'eau : la CUD a commandé 1 200 jerrycans, une distribution "massive" sera faite le 20/12 puis un renouvellement partiel sera organisé chaque mois de 500 jerrycans

- Douches : des navettes, financées par l'Etat vont être mises en place pour assurer des douches dans des gymnases de la CUD, matin et après-midi sauf le weekend.
- Toilettes : 10 à 20 toilettes vont être installées dans les jours suivants (une fois le terrain terrassé). À terme 60 cabines genrées et PMR seront installées.
- Déchets : les collectes ont débuté et une seconde benne va être installée au niveau du second point d'eau après terrassement.
- Mineur.e.s non accompagné.e.s : L'Afeji est chargée de ce travail : information aux droits, mise à l'abri en coopération avec le conseil départemental.

Des rencontres en sous-préfecture ont eu lieu avec les associations le 12 décembre, le 12 mars, le 29 avril et une quatrième est prévue le 3 juillet.

Les améliorations se font cependant attendre : nettoyage incomplet des toilettes et des lieux de vie, déchets en tas absolument insalubres, toilettes et départs des douches sur l'unique point de distribution, information insuffisante sur l'existence et sur les conditions de distribution des jerrycans...

Au lendemain de la victoire du 4 décembre, les associations requérantes ont décidé d'aller en appel au Conseil d'État, au moins

- contre la saisie systématique des tentes lors des démantèlements,
- pour une participation de l'État à la préparation et distribution des repas,

- pour un nombre de places de mises à l'abri suffisant pour tous ceux qui le demandent.

L'audience était fixée au 8 janvier.

Ce fut une audience très bienveillante, mais le matin du 21 janvier (13 jours après) est tombée la nouvelle : TOUTES NOS DEMANDES ÉTAIENT REJETÉES...

LES ÉVACUATIONS POLICIÈRES SUR LES DEUX SITES.

Un point commun entre les deux sites : le périmètre de sécurité prend des proportions étonnantes :

Au BMX, à Calais, le 2 mars par exemple, le HRO voit arriver les fourgons de nettoyage mais ne peut pas du tout observer les saisies.

A Loon-Plage, le 5 mars à 9h 15, la police explique au HRO que la zone qui leur est interdite est de 500m autour de l'endroit où il y a des voitures bleues avec marqué "Police".

Ce que font les policiers dans une zone d'un kilomètre de diamètre est totalement impossible à voir...

Il y a une benne à déchets et un tractopelle... mais le HRO ne voit emporter que sept tentes et trois bâches.

En plus, ils sont armés. Encore une fois, qu'ont-ils donc à cacher ?

À Calais,

Le HRO signale le 10 avril que les expulsions semblent ne plus avoir lieu les lundis, mercredis et vendredis, comme depuis des mois, mais le mardi et le vendredi...

En fait, depuis mars, il n'y a plus de rythme régulier. Déjà, une trêve de Noël a été la bienvenue (rien entre le 22 décembre et le 2 janvier) !

Mais quand même il y a eu finalement 51 opérations d'évacuations entre le 15 décembre et le 15 juin...

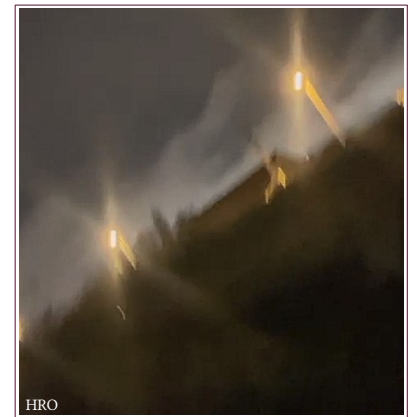
Ce qui est remarquable, c'est que si c'est le BMX qui est le plus visé, ce sont de petites évacuations. C'est le site de l'Hôpital qui est particulièrement touché : c'est le plus gros camp, là où se sont retrouvés les quelques centaines d'exilés qui ont été mis dehors du hangar appelé « squat orange » le 30 septembre. Sur 950 petits déjeuners donnés le 11 avril par Salam, 948 ont été donnés sur ce site !

*le 20 novembre, douze fourgons de CRS interviennent sur le site de l'Hôpital... C'est une opération d'évacuation pour mise à l'abri, disent les policiers, mais les exilés rapportent qu'ils sont arrivés à 6 h du matin avec un bus et qu'ils ont arrêté des gens. Le HRO voit les saisies : il n'était que 9h 20 lorsque cette photo a été prise.



* La seule grosse opération de décembre a eu lieu le 12 sur le site de l'Hôpital et n'a concerné que la moitié du terrain occupé ;

elle a duré plus de 7h (d'avant 6h, à la lampe torche - notre photo- à après 13h.)



*La plus grosse opération de janvier a eu lieu le 30 : D'après les autorités, 260 personnes seraient parties dans les bus vers les centres d'accueil. Il y en avait dix (numérotés).



Cela veut dire que (sur le nombre de 650 évalué par la préfecture) au moins 390 personnes sont restées sur le carreau. Il s'est agi non seulement d'une évacuation, mais en même temps d'une vaste opération de communication : l'AFP a été invitée dès l'aube à un rendez-vous de presse à 9h, où on leur a expliqué qu'il s'agissait de mettre ces gens à l'abri.

le 3 avril, le 11 et le 24 février, le 17 mars, ont eu lieu aussi au même endroit de très grosses opérations, de même que les 18, 19 et 20 mai ; tout le monde s'attendait à ce que cela continue, mais rien avant une opération isolée le 2 juin.



Ferri Mattheeuwsen

Ce même 2 juin commence une série de rassemblements pacifiques au même endroit,



HRO



Jacky Bricout

jusqu'à la manifestation en ville le 12.

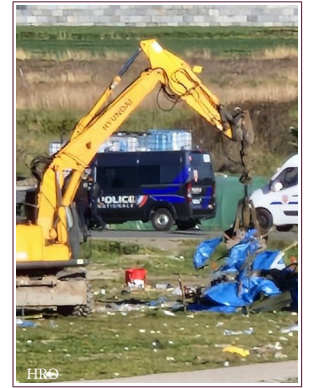
Peut-on voir dans cette interruption des évacuations une volonté d'éviter un affrontement violent ? Tant mieux si c'est le cas...

Les places de mises à l'abri en CAES sont nettement insuffisantes : ceux qui veulent en profiter se présentent rue des Huttes. Nous les voyons lorsque nous servons le petit déjeuner. Le 24 et le 26 novembre une trentaine de personnes sont refusées. Le 25 le bus ne vient pas du tout. *le 8 décembre, la grille avait été ouverte pour tous, cela voulait dire que tous allaient partir. Mais d'un seul coup, ils les ont remis dehors, y compris des jeunes nouvellement arrivés avec des valises à roulettes ! La mauvaise humeur grondait dans les rangs des refoulés... *le 12 décembre, à 11 h 10 certains téléphonent qu'ils sont encore dans le bus depuis le matin. On a su depuis qu'ils auraient été emmenés à Lyon !

À Dunkerque :

Les évacuations sont moins nombreuses qu'à Calais (20 fois entre le 15 décembre et le 15 juin) mais toujours d'une grande ampleur : avec des engins de chantier dont les godets déversent le matériel dans d'énormes bennes rouges.

Les échoppes sont systématiquement détruites.



HRO

Il n'y a eu aucune évacuation entre le 3 décembre et le 22 janvier..., c'est -à-dire entre la décision du Tribunal Administratif du 4 décembre et celle du Conseil d'État (en appel) le 21 janvier. Nos autorités attendaient simplement la décision du Conseil d'État, le 21 janvier pour ne pas se mettre en porte à faux avec une nouvelle décision... Donc, le matin du 22, un gros convoi est arrivé à Loon-Plage (plus de 20 fourgons de police, trois motos de la Police Nationale, deux safaris, quatre ou cinq fourgons de la PAF, quatre bus de l'AFEJI, ensuite au moins un tracto-pelle et une grosse benne à ordures.)

Les CRS sont armés jusqu'aux dents « juste pour intimider... »



HRO

Une nouveauté est confirmée en réunion à la sous-préfecture, le 29 avril (suivi de la mise en place des décisions du tribunal le 4 décembre dernier) :

L'AFEJI récupère les tentes saisies, les sèche et les brosse et 72 % sont redistribuées.

C'est en contradiction avec ce que nous avait dit M. le Sous-préfet le 2 octobre : les tentes sont saisies car si on laisse les exilés garder les tentes cela signifie qu'on accepte qu'ils se réinstallent. Mais on ne peut que se réjouir de l'évolution des positions des autorités.

LE PLAN GRAND FROID A ÉTÉ ACTIVÉ SUR NOS DEUX DÉPARTEMENTS,

En décembre, il a fait très froid :



Il est annoncé, mardi 23 décembre, une ouverture du Plan Grand Froid, du soir du mercredi 24 au matin du lundi 29.

Sur Dunkerque, elle a été prolongée en plusieurs fois jusqu'au 4 février, A Calais, rien n'est plus annoncé au-delà du matin du 12 janvier...

Pourquoi cette différence, contraire à toutes les déclarations entendues depuis le début de la saison ?

En outre, le soir du 8 janvier la mairie de Grande-Synthe faisait passer par l'intermédiaire des associations qu'elle ouvre un gymnase pour la nuit avec 40 places supplémentaires ; c'est la tempête Gorette qui s'avance...



15 février
Il neigeait. Le vent du Nord coupait en deux.

Aucune mise à l'abri n'avait été prévue.

À la suite de Help 4 Dunkerque et d'Utopia 56, Salam a tenté d'arracher la décision aux autorités.

Un jeu de piste téléphonique a suivi. Il m'a amenée par le 18 à une dame. Elle m'a d'abord « rassurée » en me disant que vers 19 h la neige allait fondre et que donc tout irait bien. Imaginant les gars dans leurs vêtements mouillés les pieds dans la neige fondue, j'ai insisté. J'ai insisté encore plus quand cette dame a ajouté :

- Mais nous avons ouvert des lieux de mise à l'abri à Dunkerque !
- Comment, mais nous n'avons pas été informés.
- Oui, des lieux pour les gens de la rue, ceux qui sont sans abri.
- Parce que les nôtres ne sont pas sans abri ? On nous a toujours dit que les deux se faisaient en même temps : pour les SDF et pour les migrants.
- Je ne sais pas, je me renseigne et vous rappelle. J'attends toujours l'appel...

LA « COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DES ACCORDS DU TOUQUET SUR L'ACTION PUBLIQUE ET LE RESPECT DES LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES MIGRANTES. »

Une commission d'enquête dispose de six mois pour achever ses travaux et publier son rapport à compter de la date d'adoption.

Celle qui nous intéresse a été créée le 13 janvier 2026, sur proposition de Mme Elsa Faucillon (Gauche Démocrate et Républicaine des Hauts-de-Seine). Salam a été auditionnée le 26 mars 2026, en même temps qu'Utopia, le HRO et « Alors on Aide » de Wimereux. De nombreuses autres personnes ont été entendues (par exemple Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et Gérald Darmanin).

L'enregistrement de l'audition à laquelle nous avons été invités est accessible par ce lien :

https://www.youtube.com/live/XI7h5BqQqB0?is=etUvaQ37ksd_goYp

Les photos ci-dessous en sont tirées.





Le texte intégral de notre intervention se trouve sur notre site internet,

rubrique « On a lu, on a vu », à la date du 30 mars 2026.

Ceux de toutes les auditions sont regroupés sur le site de l'Assemblée Nationale :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/autres-commissions/commissions-enquete/ce-accords-touquet>

Dominique Prost, bénévole à Dunkerque, qui a sérieusement étudié les textes des auditions, nous a fait un résumé de ses observations.

Le texte dans lequel il les présente se trouve sur notre site internet, rubrique « On a lu, on a vu » à la date du 19 juin 2026.

La seule solution, c'est l'accueil... en France... offrir à tout « chercheur de refuge » (comme disait Damien Carême) ce qu'on a offert tout de suite aux Ukrainiens : les transports en commun gratuits et le droit de travailler...

Claire Millot



POURTANT C'EST PAS LA "GUERRE" À CALAIS ???

Quand TROP CEST TROP.

Il pleut ce matin sur Calais.

Ça empêche pas la police de venir en grande nombre pour détruire et chasser les réfugiés qui survivent dans les quelques bois restant autour de l'hôpital, comme si souvent, trop souvent !

On casse, on chasse, on détruit à la pelleteuse.

Mais aujourd'hui c'est NON une grande NON.

Cet fois-ci les réfugiés sont pas restés silencieux face à cette humiliation quotidienne.

Ils sont debout sur les ronds points et la route et on entend leurs cris.

NON, NON A L'EXPULSION !!

Ou LAISSE-NOUS DORMIR !!

Et NON AU POLICE.

Les aidants aux réfugiés de tout horizon sont là aussi,

SOLIDAIRES car tous sont ahuris et écœurés par ce qu'il se passe ici jour après jour.

L'ambiance est **NON VIOLENT**, rien à voir avec la violence qu'on fait vivre les réfugiés.

Car la pression et les harcèlements dépassent tout limite !

Salam est là aussi, debout avec ce petit déjeuner tant attendue, on bouge pas, il y a du thé, café, banane et pains pour tous.

Être là, à côté des réfugiés, est plus que jamais important.

Dire **NON**.

CAR TROP CEST TROP !

Texte et photo Ferri Matheeuwsen - Facebook (2 juin 2026)

(Ferri, bénévole à Salam est néerlandaise)

ENTENDU À LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE relative aux conséquences des accords du Touquet sur l'action publique et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes.

Cet extrait de l'audition de Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, le 12 mai 2026, provient du document de synthèse rédigé par D. P. (bénévole à Salam).

Vous le trouverez en entier sur notre site internet (www.associationsalam.org) dans la rubrique « On a lu, on a vu », à la date du 19 juin 2026.

"Les propositions que je défends sont avant tout politiques. Pour être clair, je ne crois plus à la théorie de l'appel d'air, que l'on nous sert depuis vingt ans sur le territoire dunkerquois. Il est désormais urgent d'adopter une véritable stratégie politique à l'égard de ces personnes, et celle-ci dépasse la simple question des accords du Touquet.

La seule stratégie viable, selon moi, repose sur l'instruction des demandes d'asile au Royaume-Uni depuis le continent européen. Je suis convaincu que l'essentiel du problème serait ainsi résolu. J'ai bien conscience que le climat politique Outre-Manche n'y est pas favorable et que l'on cherche, là-bas aussi, à amalgamer asile et immigration. Néanmoins, en ma qualité de maire de Dunkerque, ma demande est celle-ci : nous devons permettre cette instruction depuis le continent et tendre, à terme, vers un droit d'asile européen garantissant la liberté de mouvement à ceux qui l'obtiennent. ».

Cette proposition était déjà celle de Jean-Claude Lenoir, président de Salam, décédé le 11 juillet 2024.

RÊVE.

bateau échoué

Je suis un bateau échoué,
seul,
sur la plage.

Les vagues s'approchent,
elles veulent m'atteindre,
toucher ma main
et me rassurer
au moins un instant.

Les mouettes au-dessus de moi
lancent des instantanés
d'ombre et de joie.



Flottant
sur la mer.

Me voilà

Une porte dans l'eau
s'ouvre au-dessous de moi
un tourbillon m'entraîne
et me laisse dans un état
encore inconnu.

Je me sens à l'abri.
Pour l'éternité.

J'entends mon père dire :
« Repose en paix,
tu as trouvé une vie meilleure. »

Poème de Massou Abou Toha:

**Dans : « Poèmes : ce que vous trouverez caché dans mon oreille »
Ed. Pocket, octobre 2025**

Dessin : Jacky Bricout

DES BESOINS EN ARGENT.

Sans subventions de l'État et avec une réduction très importante des subventions des collectivités territoriales et locales, nous avons toujours besoin d'argent pour faire durer le travail de l'association : Entretien des locaux et des camionnettes, carburant, achat des denrées alimentaires qui manquent...

Rendez-vous sur le site de l'association : www.associationsalam.org
rubrique : " Nous soutenir"

Passez par HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/salam-nord-pas-de-calais/formulaires/2/widget>

ou envoyez tout simplement un chèque à :

Association Salam

BP 47

62100 CALAIS

Vous avez droit à 66% de réduction d'impôts sur ces dons, en liquide par un de nos bénévoles, par chèque à l'ordre de SALAM, ou par virement (direct ou par Helloasso)

Un grand merci à tous nos généreux donateurs !

Bulletin d'adhésion 2026

Merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Association SALAM-Nord/Pas-de-Calais

BP 47

62100 CALAIS

Monsieur/Madame : _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____

E mail (important pour la convocation à l'AG) _____

J'adhère à l'association en versant la somme de 10 €.

(5 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi , adhésion valable jusqu'au 31/12/2026)

Date et signature :

Je fais un don* à l'association Salam en versant la somme de : _____

*Par chèque à l'ordre de l'association Salam. Un reçu fiscal vous sera adressé

Je souhaite recevoir davantage d'informations sur l'association Salam.

"Au regard de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association s'engage à ne pas utiliser les données à des fins commerciales. Quant à l'adhérent ou donateur, il peut exercer son droit de regard et de rectification concernant ses données personnelles conformément au RGPD en vigueur depuis le 25 mai 2018"